



DOSSIER DE PRESSE

Séminaire transfrontalier :

« Élan pour la coopération franco-belge en matière de sécurité civile »



*Interreg efface les frontières
Interreg doet grenzen vervagen*



Union européenne - Fonds Européen de Développement Régional
Europese Unie - Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

Lille

Mardi 10 juin 2014



SOMMAIRE

Communiqué de presse	p. 3
La coopération transfrontalière en matière de sécurité civile	p. 4
♦ Objectifs du projet APPORT	p. 5
♦ Les partenaires	p. 7
♦ Déroulé du séminaire	p. 9



Lille, le 10 juin 2014

Communiqué de presse

SEMINAIRE TRANSFRONTALIER DE CLOTURE DU PROJET EUROPÉEN « APPORT »

MARDI 10 JUIN 2014 - LILLE



Dominique Bur, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord et Tommy Leclercq, gouverneur de la province de Hainaut ont organisé conjointement ce mardi 10 juin un séminaire transfrontalier : « Élan pour la coopération franco-belge en matière de sécurité civile ». Le préfet clôturera le séminaire à 16h50.

Didier Montchamp, préfet délégué pour la défense et la sécurité, a salué à cette occasion « *la forte implication de l'ensemble des partenaires, de part et d'autre de la frontière, au cours de ces 4 années qui se mesure aujourd'hui par le nouvel élan donné à la coopération transfrontalière. La sécurité civile ne doit pas connaître de frontière administrative et notre préoccupation commune est de parfaire la coopération de nos services de secours* ».

Tommy Leclercq, gouverneur de la province de Hainaut, a quant à lui rappelé « *que ce succès de cette initiative de coopération en matière de sécurité s'inscrit dans une logique historique de coopération entre nos deux régions et pays. Ce projet Apport constitue une avancée considérable en ouvrant les limites de nos territoires* ».

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la clôture du projet européen INTERREG IV A «APPORT», projet d'aide à la préparation des plans opérationnels des risques transfrontaliers.

Organisé à Lille, cet événement a vocation à réunir l'ensemble des acteurs franco-belges pour échanger sur la démarche de coopération sur l'organisation des moyens de secours et la planification d'urgence en cas d'accident ou catastrophe sur le territoire transfrontalier.

Initié en février 2010, le projet APPORT a pour objet d'organiser une planification d'urgence transfrontalière afin d'améliorer la sécurité des populations. Il a d'ores et déjà abouti à la diffusion d'un recueil transfrontalier (Risques technologiques transfrontaliers : de la prévention à la gestion des accidents, novembre 2011) et à l'élaboration d'un prototype de cartographie commune des risques du bassin transfrontalier.

La mise en œuvre de ce projet a été saluée, le 14 novembre 2012, par la remise du trophée « projet stratégique » décerné par le programme européen INTERREG IV A France – Wallonie – Vlaanderen à ses projets les plus emblématiques.

Un exercice de grande ampleur a été réalisé le 28 février 2013 à Mouscron a permis de tester les procédures de coopération élaborées dans le cadre de ce projet et l'aptitude des opérateurs concernés à déployer dans l'urgence une capacité de soutien et de renfort sur une opération de secours en zone transfrontalière.

Contacts presse :

Préfecture de zone de défense et de sécurité Nord
Service régional de la communication interministérielle
00 33 (0)3 20 30 52 50 – pref-communication@nord.gouv.fr

Services du gouverneur de la province de Hainaut
Yves Van de Vloet
00 32 (0)65 39 64 71 - 00 32 (0)475 67 18 4

La coopération transfrontalière en matière de sécurité civile

La coopération entre le Royaume de Belgique et la République française sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves repose sur la **Convention bilatérale du 21 avril 1981** liant les deux États. Cette convention a été intégrée à la loi belge du 9 décembre 1983 et à la loi française du 23 décembre 1982.

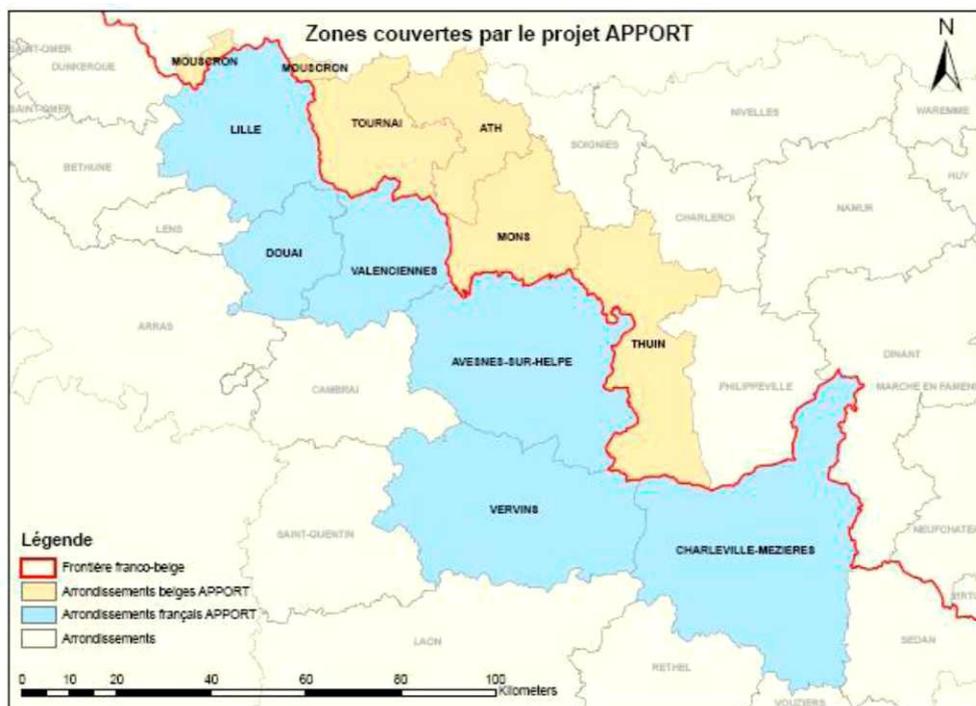
Cette convention a été par la suite déclinée avec des **Arrangements particuliers** relatifs à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves et à l'organisation en commun d'exercices de secours, signés en **1999** entre préfet de la région Nord - Pas-de-Calais et le gouverneur de la province de Hainaut d'une part et avec le gouverneur de la province de la Flandre occidentale d'autre part.

Le projet APPORT se veut être une déclinaison opérationnelle de ces accords de principe.

Le projet APPORT : mieux se connaître pour mieux se protéger

Le projet APPORT vise à organiser une planification d'urgence transfrontalière afin de permettre aux services concernés de prendre en charge de manière coordonnée les conséquences d'un accident technologique ou industriel.

Mieux connaître les réglementations appliquées de part et d'autre de la frontière, définir une méthode d'intervention harmonieuse pour les acteurs de terrain et fournir aux autorités les outils utiles à la coordination stratégique d'un événement aux conséquences transfrontalières : le projet APPORT entend gommer les limites de la sécurité civile et favoriser l'émergence d'une réelle planification d'urgence multidisciplinaire applicable à l'ensemble des communes et municipalités de la zone couverte.



Officiellement lancé le 1^{er} février 2010 par le gouverneur de la province de Hainaut et le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, le projet APPORT s'inscrit dans la priorité n°3 du programme INTERREG IV A France-Wallonie-Vlaanderen : « mener des actions communes et intégrées en matière de vie quotidienne transfrontalière ».

Les modes de gestion de crise, les réglementations et l'organisation des secours sont sensiblement différents de part et d'autre du versant franco-belge.

Le projet APPORT a été construit sur la base d'une **méthodologie en cinq actions** pour améliorer la coordination et les échanges d'informations entre les autorités avec :

1. la réalisation d'un état des lieux
2. l'évaluation des risques technologiques transfrontaliers
3. la mise en concordance du volet transfrontalier dans les plans d'urgence
4. l'application opérationnelle (un exercice transfrontalier de grande ampleur)
5. la sensibilisation des autorités et de la population.

Au-delà de ces cinq actions, le projet APPORT a pour ambition d'aboutir à la mise en place de structures permettant de pérenniser les partenariats transfrontaliers utiles aux objectifs de sécurité. Le projet pourrait également servir de référence pour la constitution d'un schéma de coopération transfrontalière applicable à d'autres frontières européennes.

Objectifs du projet :

- Mieux connaître la réglementation et les méthodes d'intervention
- Évaluer les risques et les moyens de maîtrise de leurs conséquences
- Favoriser la communication, la concertation et la coordination entre les autorités et les services de secours transfrontaliers
- Améliorer la protection de la population
- Établir une coopération durable en termes de sécurité civile, de prévention et de planification d'urgence

Action 1 : La réalisation d'un état des lieux

Le recueil transfrontalier « Risques technologiques transfrontaliers » a été réalisé et a été présenté en 2011 au séminaire transfrontalier tenu à l'Académie Provinciale de Police E. VAES à Jurbise avec quelque 150 participants. Il a été diffusé en 1 500 exemplaires auprès des autorités administratives et opérationnelles.

Création du site internet APPORT : <http://www.interreg-appoint.eu>

Action 2 : L'évaluation des risques technologiques transfrontaliers

Réalisation d'un prototype de cartographie commune des risques accessible sur un site web sécurisé. L'outil de cartographie des risques technologiques reprend la localisation des installations à risques et les cibles potentielles et permet de visualiser la portée des effets engendrés en cas d'accident industriel. L'ISSeP a acquis le logiciel PHAST d'évaluation des risques technologiques afin de déterminer les courbes d'effets nécessaires à la planification d'urgence.

Action 3 : La mise en concordance du volet transfrontalier dans les plans d'urgence

Le DLE « Détachement de Liaison et d'Evaluation » : principe validé par les autorités françaises. Un module de formation DLE est en cours d'élaboration en collaboration avec l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP). Le DLE est composé d'un binôme d'officiers de sapeurs-pompiers franco-belge, dont la mission est l'assistance et l'appui au commandement sur le lieu d'accident, et la remontée d'informations précoce vers les autorités. Le DLE est associé à un logigramme d'alerte traitant des demandes de renfort sur le secteur transfrontalier.

Le travail réalisé a par ailleurs contribué à une réflexion du côté belge sur le concept de « dispatching », initiative à laquelle s'associent les 3 pré-zones de secours, le centre 100 et les services du Gouverneur du Hainaut.

La réactualisation de l'*Arrangement particulier relatif à l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile (signé en 1999)* entre la Province de Hainaut et la région Nord – Pas-de-calais est également en cours.

Action 4 : L'application opérationnelle : Exercice transfrontalier

Le 28 février 2013 s'est donc concrétisée la réalisation d'un objectif fondateur du programme APPORT, l'organisation d'un exercice qui a engagé 350 participants issus des services d'incendie belges et français, des SMUR belges et du SAMU 59, des services de police belge et du Parquet du Procureur du Roi de Tournai, du Bureau de Sécurité provincial, des Centres 100 et 101 belges, des COZ et CODIS français, de l'EMIZ et des services du Gouverneur.

L'exercice basé sur un accident de circulation impliquant au départ trois voitures et une moto s'est vu confronté à deux sur accidents impliquant un nombre important de victimes (bus scolaire) mais aussi une fuite de produit liquide toxique et inflammable liée à l'implication d'un transport de matières dangereuses.

Les trois objectifs clés ont été atteints :

- L'engagement et la mise en place du Détachement de Liaison et d'Evaluation
- L'activation des communications radio et des dispatchings belges et français
- La mobilisation et l'envoi rapide de renforts français vers la Belgique (pompiers SDIS 59 et SAMU français).

Action 5 : La sensibilisation des autorités et de la population

- Recueil des formations à la gestion de situation d'urgence existantes

L'idée est de faire un recueil axé uniquement sur les formations dispensées de part et d'autre de la frontière. Ce recueil reprendrait les objectifs pédagogiques, le public cible, les méthodes et outils didactiques utilisés. Il doit intégrer les 3 disciplines à savoir les formations pour les services d'incendie, pour les services médicaux et pour les forces de l'ordre. Il reprendra aussi les formations à l'attention des autorités.

- Module de formation à la gestion de situation d'urgence transfrontalière

Ce module de formation comprendra un volet théorique et un volet mise en situation :

- Le volet théorique devrait aboutir à ce que des formateurs français viennent exposer leurs méthodes de gestion de crise aux opérationnels belges et inversement. Des supports devront être développés par les formateurs et être remis au public concerné.
- Le volet mise en situation se concrétisera par le biais d'exercices « sur table » qui se feront à l'aide de maquettes simulant des accidents technologiques nécessitant une gestion transfrontalière.

Les partenaires du projet APPORT

▪ **L'état-major interministériel de zone Nord (EMIZ)**



L'état-major interministériel de zone Nord assure, pour le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, une veille opérationnelle permanente en matière de sécurité civile. L'EMIZ est doté d'un centre opérationnel de zone (COZ), mobilisé 24 heures sur 24, qui recueille, contrôle et diffuse en permanence les informations liées à la situation des départements de la zone de défense Nord (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise).

Outre ses prérogatives liées à la gestion des crises, l'EMIZ joue un rôle important dans la prévision des risques et la planification. Son expertise lui permet d'assurer un appui aux départements en matière de formation, d'exercices et de planification. Il est également en charge de la coordination des moyens civils et militaires, dans une logique de mutualisation des ressources disponibles.

▪ **Les services du Gouverneur de Hainaut**

Dans les provinces, les gouverneurs se voient confier des missions visant à assurer l'exécution et l'application de la réglementation fédérale. Il s'agit d'un ensemble de tâches variées, notamment dans les domaines suivants

- ✓ Sécurité civile et plans d'urgence
- ✓ Sécurité policière et de ordre public
- ✓ Tutelle administrative spécifique sur le fonctionnement de la police locale
- ✓ Législation sur les armes
- ✓ Services d'incendie
- ✓ Traitement des dossiers en matière de calamités.



En outre, les gouverneurs de province sont chargés de la préparation politique des tâches qui leur sont confiées. Les gouverneurs de province sont également commissaires des gouvernements des Régions et des Communautés. En vue de l'exécution de ses missions fédérales, le Service Public Fédéral Intérieur met des fonctionnaires à la disposition des gouverneurs.

▪ **La régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité**

Créée en 2003 à l'initiative de la province de Hainaut, la régie provinciale autonome (RPA) Hainaut Sécurité mène diverses activités complémentaires dans le domaine des métiers de la sécurité (civile).

Tout d'abord, elle gère et développe, depuis plusieurs années déjà, le « Centre Multidisciplinaire d'Exercices Pratiques dédié aux Métiers de la Sécurité » de Lens dont l'organisation et la structure en font un projet unique en Wallonie.



Ainsi, sur son vaste terrain de 30 hectares, le centre propose de nombreux ateliers d'entraînement, parfois totalement inédits et s'inscrit dans une démarche partenariale innovante avec la future caserne des pompiers de Chièvres bâtie sur le site.

Les hommes en charge de la sécurité du citoyen peuvent s'y exercer dans des conditions réelles, très proches des risques encourus au quotidien dans l'exercice de leur fonction.

Hainaut Sécurité accueille quotidiennement des pompiers, policiers, secouristes-ambulanciers en activité ou en formation auprès des instituts provinciaux de formation wallons ainsi que les travailleurs d'organismes du secteur privé ou non-marchand souhaitant parfaire l'apprentissage en conditions réelles ou entreprendre une formation continue.

Hainaut Sécurité intervient également dans le conseil en planification d'urgence et d'intervention. Elle accompagne divers pouvoirs locaux, organisations ou entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations légales en la matière (ex : missions de consultance, rédaction de plans, préparation, mise en œuvre et évaluation d'exercices de sécurité).

Enfin, depuis 2010, la RPA est partenaire et chef de file du projet INTERREG IV APPORT A.

Programme prévisionnel du séminaire transfrontalier:

Certains intervenants pourront être représentés

9h30 - Accueil des participants

10h00 - Ouverture du séminaire par *Didier MONTCHAMP*, le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord.

10h15 - La sécurité, une préoccupation commune

Tommy LECLERCQ, Gouverneur de Hainaut.

BILAN DU PROJET APPORT

10h30 - Regards croisés sur la coopération transfrontalière

Yves VAN de VLOET, coordonnateur du projet APPORT ;

Colonel Philippe BIZET, chef d'État-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Nord.

**10h50 - Hainaut / NPdC : un bassin de risques
Présentation de la cartographie**

Tiéccoura SINABA, attaché de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) ;
Alexandre DOZIERES, chef du service Risques de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

**11h15 - Vers un modèle transfrontalier
d'intervention** (Film exercice du 28/02/13)

Lieutenant-colonel Dominique JACQUES, du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Capitaine Philippe HAUMONT, chef du Service d'Incendie de Braine-le-Comte et expert auprès de la Régie Provinciale Autonome Hainaut Sécurité (RPA HS).

**11h30 - La concertation permanente au
quotidien et en gestion de crise** : Rôle des EMIZ et Centres de crise

Capitaine Daniel JONAS du centre 100 Hainaut;
Colonel Yves GAVEL et *Adjudant-chef Fabrice MONTAGNE* (EMIZ)

**12h00 - Panel réactif / débat avec les
participants** animé par *Yves VAN de VLOET*, chef de cabinet adjoint, coordonnateur APPORT et par *Philippe BIZET*, chef d'État-major interministériel de la zone Nord.

12h30 - Déjeuner sur place

PERSPECTIVES D'AVENIR

**14h15 - Table ronde sur le rôle des autorités
locales et supra locales dans la gestion des
crises et enjeu pour les villes européennes**

Olivier LOWAGIE, chef de zone Hainaut Occidental;

Elizabeth JOHNSTON, déléguée générale du Forum Européen de la Sécurité Urbaine.

Bertrand GILLIOT, directeur de cabinet de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;

Richard OLSZEWSKI, conseiller municipal de la ville de Roubaix.

**15h30 - Savoir-faire, savoir-être communs :
La formation**

Annie TAULET, députée provinciale en charge de la formation aux métiers de la sécurité ;

Capitaine Philippe STAQUET, directeur de l'école du feu de Jurbise ;

Colonel Francis MENE, directeur de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompier.

**16h00 - la frontière franco- belge, espace de
coopération**

Le représentant de *Carl DECALUWE*, le Gouverneur de Flandre Occidentale,

Avec la participation de *Dominique BUR* préfet de la zone de défense et sécurité Nord

Denis MATHEN, Gouverneur de Namur et le représentant de *Bernard CAPRASSE*,

Gouverneur du Luxembourg, *Tommy LECLERCQ*, Gouverneur de Hainaut.

16h20 - Panel réactif/ débat avec les participants

16h50 - Clôture du séminaire

Philippe SUINEN, administrateur général de Wallonie-Bruxelles- international, autorité de gestion Interreg IV ;

Dominique BUR, préfet de la zone de défense et sécurité Nord .

**17h15 - Verre de l'amitié offert par le Préfet
Dominique BUR et le Gouverneur Tommy
LECLERCQ**